

lits : 635, certaines marchandises étrangères. Si vous réunissez tous ces item, vous constatez qu'au lieu d'y en avoir 200, il y a en juste 24 qui, à l'exception de trois, ou quatre articles, sont, eux aussi, de peu d'importance. Mais prenez le tarif, étudiez-le, et que constatez-vous ? Vous constatez que parmi les 1.5 premiers item, qui comprennent tous les produits alimentaires, les animaux et ainsi de suite, y compris les spiritueux, 9 articles ont subi des changements; sur ce nombre, cinq ont vu les droits qui les frappaient réduits, et quatre les ont vu augmenter, et ces augmentations étaient bien plus considérables que les réductions. Prenez le premier item qui a été modifié, n° 7; ils ont augmenté les droits de 50 à 100 pour 100 sur la valeur de l'article. Ils ont fait la même chose dans trois autres cas. Si vous étudiez ce tarif et l'analysez avec soin, vous constatez qu'il est aux mains d'un personnage évidemment très habile. J'ai fait allusion à l'augmentation des droits sur les marchandises en coton. Prenez chacun de ces item et vous allez y trouver une augmentation : l'item 358 est augmenté de 22½ à 25 pour 100; l'item 359 est augmenté de 22½ à 25 pour 100; l'item 360 est augmenté de 30 à 35 pour 100.

Le MINISTRE DES FINANCES (M. Fielding) : L'honorable député veut-il me permettre de lui poser une question ? Prétend-t-il que les droits qui frappent les articles qu'il vient d'énumérer, ont subi une augmentation sur l'ancien tarif, lorsqu'ils sont importés de l'Angleterre ? Je crains que ses paroles ne soient de nature à laisser entendre cela. Pourtant, il est bien évident qu'il sait que, sous l'empire du tarif de préférence, les droits existant sur chacun de ces item sont moins élevés qu'auparavant.

M. WALLACE : Je crois que l'honorable ministre est la seule personne, dans cette Chambre, qui puisse avoir cette impression. Prenez l'huile de lin. Je dis que le gouvernement a augmenté les droits sur cet article de 25 pour 100, et sous le tarif différentiel, ils ont été réduits d'autant. N'ai-je pas laissé entendre que ce que je viens de dire là s'appliquait à tous les autres articles ? Tandis que d'un côté, le gouvernement prétendait accorder un privilège à l'Angleterre, de l'autre, il détruisait cet avantage en imposant de nouveaux droits sur les articles déjà taxés, sans les libérer ; je dis de plus, et je l'ai prouvé, que sur ces marchandises qui sont toutes, ou presque toutes, importées des Etats-Unis, ils ont, dans la majorité des cas, réduit les droits qui les grévaient. Par conséquent, ce tarif qui est censé fait dans le but d'accorder un privilège considérable à l'Angleterre, ne remplit pas ses promesses, et a plutôt pour résultat de tromper le peuple anglais, de même que le peuple canadien. Pour démontrer d'une façon encore plus évidente que ce tarif a été établi principalement pour favoriser les intérêts américains, permettez-moi de citer une lettre

M. WALLACE.

publiée à Toronto et à Washington, dans le mois de décembre dernier, par l'un des membres de la commission britannique, l'honorable député de Norfolk-nord (M. Charlton). Il y indique un certain nombre de faits intéressants, qu'il a réussi à se procurer par suite de l'obtention à l'avance de certains tableaux contenus dans les rapports de la navigation et du commerce du Canada. Que dit-il ? Que notre commerce d'exportation aux Etats-Unis est tellement réduit que, durant l'année dernière, il s'est élevé à la faible somme de \$2,000,000 pour tous les produits agricoles de notre pays ; que les Etats-Unis ont élevé une barrière destinée à empêcher tout ce que nous pouvons produire d'entrer chez eux, et qu'en un mot, le tarif a eu pour effet d'augmenter nos importations des Etats-Unis, et de diminuer nos exportations vers ce pays. Vingt-huit pour cent de nos produits ont été, l'année dernière, vendus aux Américains, 66 pour cent sont allés en Angleterre, et la balance, environ 6 pour 100, a été exportés dans les autres pays. D'un autre côté, 72½ pour 100 de nos importations venaient des Etats-Unis. Voilà le résultat obtenu par la politique des honorables membres de la droite. Voilà le résultat de la préférence qu'ils ont accordée à la mère patrie ; et s'il était besoin de preuves pour démontrer que leur tarif a favorisé directement les Etats-Unis au détriment de l'Angleterre et des autres pays, ce seul fait que 72½ pour 100 de nos importations viennent des Etats-Unis, 17.70 pour 100 de l'Angleterre, et moins de 10 pour 100 de tous les autres pays, en est une preuve irréfutable. Ce que je viens de dire confirme la prétention que j'ai émise au commencement de mon discours, quant à ce qui concerne les effets du tarif. J'ai prétendu que malgré tout l'amour qu'ils semblent porter aujourd'hui à la mère patrie et dont ils font un si grand étalage, les honorables membres de la droite ne s'occupent guère des intérêts du Canada et de la Grande-Bretagne, et que dans la réduction du tarif, ils se sont efforcés avant tout de favoriser les Américains. Il est temps que nous adoptions une politique un peu plus canadienne. Je me rappelle très bien que, lorsque les honorables membres de la droite étaient dans l'opposition, ils ne cessaient de dire et de répéter qu'une partie considérable de nos importations venaient des Etats-Unis. Les choses sont-elles changées depuis leur arrivée au pouvoir ? Voyons l'augmentation extraordinaire de nos importations des Etats-Unis, tandis qu'elles diminuent avec tous les autres pays, et nous ne pourrions nous empêcher de constater que le gouvernement s'occupe plus d'étudier les intérêts d'un autre pays, que de protéger ceux du Canada.

Un autre sujet très important qui, se rattache à celui-ci, est la question des transports. Cette question des transports dans notre pays peut être divisée en plusieurs parties—notre système de canaux, nos chemins de fer, le service rapide sur l'Atlan-